

Communiqué de presse – Draguignan, le 19 janvier 2026 – 7h30

Le Conseil d'administration de PIZZORNO Environnement accueille favorablement le projet de cession d'actions de la famille Pizzorno-Devalle au groupe Paprec

Draguignan, le 19 janvier 2026 – La famille Pizzorno-Devalle a informé PIZZORNO Environnement de son projet d'exercer la première promesse d'achat sur les actions PIZZORNO Environnement (ISIN : FR0010214064, mnémonique GPE), consentie par le groupe Paprec dans le cadre du pacte d'actionnaires concertant conclu en novembre 2021, tout en demeurant un actionnaire de référence.

En cas d'exercice de la promesse et de réalisation de la cession, la famille Pizzorno-Devalle céderait 30,64% du capital de PIZZORNO Environnement au groupe Paprec à un prix de 62,50¹ € par action. A l'issue de cette opération le groupe Paprec détiendrait 50,64% du capital et 50,02% des droits de vote de PIZZORNO Environnement, tandis que la famille Pizzorno-Devalle conserverait 21,18% du capital et 30% des droits de vote², devenant ainsi le second actionnaire de PIZZORNO Environnement. La famille Pizzorno-Devalle demeurerait présente au cœur de ce nouveau projet.

L'exercice de la promesse et la conclusion de l'accord de cession définitif interviendraient après information et consultation du comité social et économique de PIZZORNO Environnement, la réalisation de la cession demeurant soumise à l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence.

Dans ce cadre, la famille Pizzorno-Devalle et le groupe Paprec ont prévu de continuer à agir de concert et de modifier le pacte existant avec effet à la date de réalisation de la cession, pour refléter la nouvelle répartition du capital. Les principales modifications du pacte envisagées sont présentées dans le communiqué conjoint du groupe Paprec et la famille Pizzorno-Devalle de ce jour.

En cas d'exercice de la promesse et de réalisation de la cession conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, le groupe Paprec déposerait un projet d'offre publique d'achat simplifiée, à caractère obligatoire, auprès de l'Autorité des marchés financiers visant les actions PIZZORNO Environnement³, au prix de 62,50 € par action. Le groupe Paprec et la famille Pizzorno-Devalle agissant de concert n'ont pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire concernant PIZZORNO Environnement à l'issue de l'offre.

¹ Ce prix résulte de l'application de la formule de prix prévue par la promesse : 7x une moyenne d'EBITDA, diminué de la dette financière nette consolidée déterminée selon certaines modalités, la valeur retenue pour 100% du capital de PIZZORNO Environnement ne pouvant être ni inférieure à 125 millions d'euros, ni supérieure à 250 millions d'euros, soit 62,50 euros par action sur la base d'un capital composé de 4.000.000 actions

² Sur la base d'un nombre total d'actions au 16 janvier 2026 de 4.000.000 d'actions représentant 6.874.564 droits de vote théoriques réduits à 5.648.947 droits de vote, après prise en compte de la caducité des 1.225.617 droits de vote double résultant de la cession des actions par la famille Pizzorno-Devalle

³ A l'exception de celles détenues par la Famille Pizzorno-Devalle et le groupe Paprec.



Présentation de l'opération au Conseil d'administration

Le 16 janvier 2026, le Conseil d'administration de PIZZORNO Environnement a constaté que sur la base du dernier cours de clôture de l'action au 16 janvier 2026, le prix de l'offre à 62,50 euros par action représente une prime d'environ 12%, 10% et 8% respectivement par rapport au dernier cours coté de 56,00 euros, à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 20 derniers jours de bourse de 56,88 euros, et à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 60 derniers jours de bourse de 57,93 euros.

Le Conseil d'administration a accueilli favorablement à l'unanimité la transaction proposée, sans préjuger des conclusions de son étude détaillée des modalités de l'opération, à la lumière notamment du rapport qui sera établi par l'expert indépendant, qui sera nommé prochainement sur proposition du comité ad hoc, dans les conditions fixées par la réglementation.

Le Conseil d'administration a constitué un comité ad-hoc composé des trois administrateurs suivants dont deux indépendants : M. Frédéric Devalle, M. Reynald Gorini (administrateur indépendant) et Mme Maria Chatti-Gautier (administratrice indépendante). La mission de ce comité ad-hoc est de faire une proposition concernant la nomination de l'expert indépendant, de suivre et de faciliter les travaux de l'expert indépendant, ainsi que de préparer un avis motivé sur les conditions de l'offre et ses conséquences sur PIZZORNO Environnement, ses actionnaires et ses employés. L'expert indépendant sera nommé prochainement par le Conseil d'administration de PIZZORNO Environnement dans les conditions fixées par la réglementation.

Prochaines étapes

Le dépôt de l'offre pourrait intervenir dans le courant du 2^{ème} trimestre 2026, sous réserve que la promesse soit exercée à l'issue du processus d'information consultation du conseil social et économique de PIZZORNO Environnement, et que l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence soit obtenue.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation pour la vente d'actions PIZZORNO Environnement, dans un quelconque pays, y compris en France, ni ne peut être interprété comme telles. Il n'existe aucune certitude quant au dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée mentionnée, ni quant à son ouverture. La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué peut faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions légales ou réglementaires dans certains pays. Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, en tout ou partie à des personnes aux États-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle une telle diffusion serait illégale ou soumise à des restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat d'un titre quelconque, ni ne peuvent être interprétées comme telles. Aucune offre de vente ou de souscription de titres, aucune annonce d'une offre prochaine de vente ou de souscription de titres, aucune sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres, aucune annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement, l'exemption d'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel territoire.



À propos de PIZZORNO Environnement

Acteur de l'économie circulaire, PIZZORNO Environnement est une entreprise familiale qui accompagne la transition écologique des territoires. Son expertise se fonde sur la maîtrise de l'ensemble des métiers du déchet, de la propreté à la collecte, du tri à la valorisation jusqu'au traitement. Le Groupe emploie près de 2 500 personnes. Euronext Paris – Compartiment C - ISIN : FR0010214064 - Mnémonique : GPE - Bloomberg : GPE.FP - Reuters : GPE.PA - www.pizzorno.com

PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Maria de VIA CARROZZA
Directeur Financier
m.carrozza@pizzorno.com
Tel. : 04 94 50 50 50

Relations analystes / Investisseurs

ACTUS finance & communication
Corinne PUSSANT
cpiissant@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 77

Relations Presse

ACTUS finance & communication
Fatou-Kiné N'DIAYE
fndiaye@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 34

